

<p style="text-align: center;">Compte-rendu de la réunion du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté CESC extraordinaire du jeudi 6 novembre 2009</p>
--

Réf. NS/CESC/9/PA

Réunion présidée par Mme Lucas Provisseure et M. Bocquillon, Provisseur adjoint.

Début : 18 h 06 Fin : 20 h 00

Présents : Direction, représentants des fédérations de parents d'élèves, parents d'élèves, enseignants, CPE du lycée, CPE du collège Camille Guérin, infirmières scolaires, Police (officier d'état major et correspondant Police du lycée), coordonnateur de la Maison de la Gibauderie.

* * *

On remercie les participants d'assister à cette réunion extraordinaire du CESC sur le problème de l'alcoolisation. Il y a eu des nuisances aux abords de l'établissement et dans le quartier. De plus, suite à des ivresses lourdes, certains élèves se mettent en danger. Mme la Provisseure a prononcé 6 exclusions temporaires à l'encontre d'élèves en état d'ébriété.

Les objectifs de la réunion :

- rassembler **les témoignages** de tous les acteurs afin de poser un diagnostic sur ce qui se passe réellement
- décider ensemble de **mesures** afin de ne pas laisser prospérer ce phénomène d'alcoolisation

1) Les témoignages

Constat. Il est plutôt alarmant et confirme de fait la banalisation de l'alcoolisation chez les jeunes. Certains sont inconscients des risques qu'ils prennent : les infirmières scolaires ont reçu des élèves proches du coma éthylique. On boit en grande quantité pour atteindre une ivresse rapide et puissante. Il semble que le phénomène progresse aussi au collège sans épargner les classes préparatoires. On insiste également sur la dépendance à l'alcool observée chez certains élèves et le recours de plus en plus fréquent à des anxiolytiques.

Les causes. Différents points sont débattus : identification au groupe ? moyen d'échapper à la pression scolaire et des enseignants selon les paroles des élèves ? banalisation de la prise d'alcool au même titre que d'autres substances ? inquiétude face à l'avenir ? L'absence de réaction parfois des parents devant des situations évidentes est aussi évoquée.

Les faits. On assiste à des regroupements d'élèves aux abords ou à proximité du lycée (parc derrière la maison de la Gibauderie) qui boivent sur la voie publique. Ces rassemblements sont plus fréquents aux beaux jours et certains jours (à la veille des vacances, vendredi après-midi). Certains enseignants évoquent qu'ils ont été confrontés à des élèves ivres pendant leurs cours posant des soucis de sécurité par exemple lors de manipulations en enseignement scientifique. Comme la loi prévoit l'interdiction de la vente d'alcool aux moins de 18 ans, des jeunes majeurs l'achètent aux mineurs. L'arrêté municipal (dans certaine zones) prévoyant une amende de 11 euros n'apparaît pas dissuasif. En tout cas, l'achat d'alcool par un majeur pour inciter des mineurs à boire est un délit.

Destinataires : Provisseure, Provisseurs adjoints, intendance, CPE lycée/CPGE, tous professeurs, animatrice culturelle, représentants CESC, infirmières scolaires, assistante sociale, Correspondant Police.

2) Les mesures

L'assistance pense qu'il faut mixer les mesures qui doivent s'appuyer à la fois sur un volet répressif et préventif. Ne rien faire, c'est peut-être accepter la banalisation de l'alcool. Diverses propositions et mesures sont énoncées.

2.1 La prévention

- mise en place d'une action de prévention alcool pour toutes les classes de 2^{nde} avec les spécialistes du CIPAT dès la mi-novembre (les dangers immédiats après une forte absorption d'alcool et une réflexion sur l'appartenance au groupe, le jeu festif...)
- une action auprès des classes préparatoires (un médecin et une psychologue) sur la consommation et la charge de travail (lundi 9 novembre 2009)
- pour les classes de 2^{nde} difficiles, initier un bilan trimestriel avec intervention du responsable de niveau (Mme la Proviseure en 2^{nde}). Ce bilan serait à la fois pédagogique et périscolaire (sensibilisation des parents en même temps à des comportements qu'ils n'imaginent pas !)
- une conférence-débat pour les parents et les personnels (lycée et collège) sur ce problème de l'alcool

2.2 L'assistance

- proposer aux élèves des séances de sophrologie et de gestion du stress
Le CESC a déjà engagé ce travail sur le stress depuis 2 ans.
- une sensibilisation des professeurs principaux sur le thème des adolescents et des addictions a eu lieu en septembre 2009
- des enseignants évoquent la possibilité de créer des « commissions de prévention » (professeurs, CPE, personnels médico-sociaux etc.) qui pourraient se réunir afin de se saisir des cas difficiles
- un suivi systématique des élèves par les infirmières qui les orienteront suivant leurs besoins (psychologue, service spécialisé, rencontres régulières avec les élèves...)
- la maison de la Gibauderie est prête à travailler avec des lycéens pour utiliser autrement le temps libre (aide à la mise en place de projets culturels ou artistiques par exemple)

2.3 La sécurisation

- entretenir le lien Direction/correspondant Police
- un renforcement de la présence des forces de Police sur les lieux de consommation identifiés dans le quartier
- des opérations ponctuelles de sécurisation seront menées dans l'environnement immédiat du lycée (avec l'aval du Procureur de la République)

2.4 La procédure à suivre pour les enseignants

En cas d'ivresse manifeste d'un(e) élève **ou de suspicion d'alcoolisation**, tout personnel doit **prévenir la vie scolaire** qui contacte les personnels de direction présents. L'élève doit être **accompagné(e) sur le champ à l'infirmerie** par un membre de la vie scolaire. Les infirmières prennent ensuite **les mesures d'urgence appropriées**.

Proviseur adjoint
T. BOCQUILLON